

### ÉDITO

#### **TOUT REJETER EN BLOC OU RECHERCHER LES ESPACES DE NÉGOCIATION ?**

La période actuelle est marquée par une crise sociale dont les incidences sont lourdes dans le monde éducatif.

Cela s'explique par **la réforme des retraites qui a enclenché un conflit depuis le 5 décembre de l'année dernière.**

Le gouvernement a fait le choix d'utiliser le 49.3 pour mettre un terme à la première lecture du projet de loi de réforme des retraites par l'Assemblée nationale. On ne peut que le regretter.

La confrontation politique entre la majorité et les oppositions a conduit à une décision qui aurait pu et dû être évitée pour ne pas nourrir davantage la tension politique et sociale dans le pays.

**Réforme des retraites, mise en place de la loi de transformation de la Fonction publique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ou encore suppressions de postes à la rentrée prochaine sont autant de sujets anxiogènes pour nous, personnels de l'Éducation Nationale.**

Au-delà des inquiétudes et désaccords exprimés par les personnels sur la réforme des retraites, la durée du mouvement témoigne aussi du ras le bol de ne pas voir reconnues les difficultés dans l'exercice des métiers qui se complexifient alors que les discours et décisions ministériels péremptoires les déstabilisent sans cesse.

Les raisons de notre colère se multiplient au fur et à mesure que l'année scolaire avance : ne citons, pour illustrer, que la mise en place catastrophique des PIAL et la première session des E3C. **La méthode Coué pratiquée par notre Ministre de l'Éducation Nationale ne fait qu'exacerber les tensions. Bien plus, il rajoute de l'huile sur le feu en liant revalorisation et redéfinition de nos métiers ...**

Alors oui, les raisons d'être pessimistes sont là et la tentation du rejet en bloc est forte.

**Pourtant, au SE-UNSA, à l'UNSA Education, à l'UNSA, c'est un autre syndicalisme que nous vous proposons :** parce que nous ne nous satisfaisons pas de l'état des choses, parce que nous ne simplifions pas chaque dossier étudié mais que nous nous confrontons à leur complexité, parce que nous sommes volontaristes et voulons intervenir, nous privilégions le dialogue social, pour le bien collectif et individuel de chacun de nos mandants.

**Toujours rechercher et trouver les espaces de négociation, c'est cela le syndicalisme réformiste. Ne pas baisser les bras, croire en notre projet éducatif global, voilà notre proposition !**

Evelyne FAUGEROLLE  
Secrétaire Académique  
Le 4 mars 2020

BORDEAUX CDIS

# P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

#### **Section Académique du SE-UNSA**

**33bis rue de Carros**

**33800 BORDEAUX**

**Tél. 05.57.59.00.20**

Courriel : [ac-bordeaux@se-unsa.org](mailto:ac-bordeaux@se-unsa.org)

Site académique : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux>

Site national : <http://www.se-unsa.org>

Directeur de la publication : Evelyne FAUGEROLLE

Dépôt légal 1er Tr. 2020

N° CPPAP : 0621 S 07660

Imprimerie du Syndicat des Enseignants-UNSA

ISSN 1638-7759

#### **Sommaire**

- 1 Edito
- 2 Retraite
- 3 Mutations Intra-académiques
- 4 C.T.A : préparation de la rentrée
- 4 Baromètre des métiers
- 5 CAPA d'avancement accéléré
- 6/7 Education et Personnels
- 8 Jeune public LGBT
- 8 Actu Coronavirus

## **RETRAITES : Si le 49-3 clôt les débats parlementaires, l'UNSA persiste à se battre pour une juste réforme des retraites.**

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi instituant un système universel de retraite. Suite au rejet des deux motions de censure, le gouvernement a engagé sa responsabilité en application de l'article 49-3 de la constitution.

**Pour l'UNSA, l'utilisation du 49-3 clôt le débat qui aurait pourtant dû éclairer les français.**

Le nouveau texte de 143 pages a été enrichi de 15 articles supplémentaires, et de 180 amendements issus des oppositions et de la majorité.

Ce projet de loi va être examiné par le Sénat..

**L'UNSA peut d'ores et déjà remarquer que l'intégralité de ce que nous avons engrangé par la négociation a été intégrée. C'est le cas pour**

- le calcul des droits acquis avec application de la clause dite à l'italienne,
- l'ouverture de la retraite progressive dès 60 ans (contre 62 dans le projet initial) avec ouverture aux agents de la fonction publique,
- la mise en place d'un nouveau dispositif de compte épargne temps permettant aux agents de la fonction publique de diminuer leur temps de travail en fin de carrière,
- le maintien d'un départ anticipé pour les égoutiers recrutés avant 2022,
- la prise en compte dans le cadre de la pension de réversion des divorcés,
- le renforcement des actions de prévention de la pénibilité et de la reconversion....

**Ces avancées s'ajoutent à celles que nous avons déjà obtenues lors de la concertation, telles que notamment**

- le report des générations concernées,
- le maintien de l'âge d'ouverture des droits à 62 ans,
- l'institution d'une bonification dès le premier enfant,
- un minimum de pension qui sera porté à 85% du SMIC en 2025,
- l'assurance que la valeur d'acquisition des points durant la carrière et la valeur de service (valeur servant au calcul de la pension), ne pourra pas baisser ni augmenter moins vite que l'inflation...

**Il reste pour autant encore beaucoup d'améliorations à obtenir, c'est le cas notamment sur**

- le volet pris en compte de la réparation de la pénibilité lors du départ en retraite,
- l'application de la clause dite du grand-père pour les ouvriers d'état,
- les mécanismes permettant aux agents de la fonction publique peu ou pas primés le versement d'une retraite comparable à celle en vigueur à la date de l'entrée de la loi,
- la gouvernance du système...

**La mobilisation de l'UNSA reste sans faille afin de faire encore évoluer ce texte.** Ainsi, nous porterons nos revendications devant la commission des affaires sociales du Sénat le 24 mars. En parallèle, nous continuerons les discussions dans le cadre de la conférence sur l'équilibre et le financement des retraites qui devrait terminer ses travaux fin avril.

Après cette adoption à l'assemblée nationale, il reste donc encore un long chemin avant que ce projet ne soit définitivement adopté. Ce temps doit donc nous permettre de continuer à nous mobiliser afin d'améliorer ce projet de loi.

**A l'échelon local, le SE-Unsa continue sa campagne d'interpellation des parlementaires sur la situation des enseignants, CPE et PsyEN. Il faut maintenir la pression et consolider l'engagement politique de la revalorisation qui doit se traduire par une autre loi, une loi de programmation ambitieuse.** (vous trouverez les détails de l'action sur le site de votre section départementale)

## MUTATIONS INTRA-ACADEMIQUE

2<sup>d</sup> degré

**VOUS AVEZ PARTICIPÉ AUX OPÉRATIONS DE MUTATION INTER ET VOUS DEVEZ PARTICIPER À CELLES DE L'INTRA ?**



**VOUS NE CHANGEZ PAS DE DÉPARTEMENT/ACADÉMIE MAIS VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER AUX OPÉRATIONS DE MUTATION INTRA ?**

**Pas de panique, le SE-Unsa est là pour tout vous expliquer et vous accompagner !**

>> Demandez le suivi 2d degré - de l'inter à l'intra : vous trouverez le lien du formulaire dans notre article "MUTATION INTRA-ACADEMIQUE 2020", sur notre site académique.

>> Retrouvez nous à la section académique le mercredi 18 mars 2020 : voir ci-dessous l'organisation de cette journée.

>> Contactez votre section académique pour tout autre rendez-vous, questions ...

**MERCREDI 18 MARS 2020,**

**le SE-UNSA Aquitaine organise une journée d'information dans ses locaux 33 bis rue de Carros à BORDEAUX (barrière ST Genès)**

- réunion information générale de 14 h à 15 h pour adhérents et non-adhérents
- 10h-18h : Entretien individuel avec des commissaires paritaires pour les adhérents
- 10h-18h : Entretien individuels téléphoniques pour les adhérents

Inscriptions par téléphone au 05 57 59 00 20 ou en ligne en utilisant le formulaire que vous trouverez en lisant notre article "Mutations Intra : REUNION d'information mercredi 18 mars 2020", sur notre site (<http://sections.se-unsa.org/bordeaux>)

### Calendrier prévisionnel rectoral :

#### Saisie des vœux

**Du jeudi 12 mars midi au mardi 24 mars 2020 midi**

#### **Mardi 24 mars :**

- Envoi dans les établissements des confirmations des demandes de mutation
- Date limite de transmission à la DPE des dossiers complets déposés au titre du handicap ou des risques psychosociaux ainsi que des fiches de candidature à des postes spécifiques académiques (SPEA)

**Vendredi 27 mars : Date limite de retour** des confirmations ainsi que des pièces justificatives et annexes

**Lundi 27 avril :** Date limite des demandes tardives, annulation (annexe de la circulaire rectorale à joindre)

**Du lundi 20 avril au mardi 5 mai minuit :** Affichage des barèmes sur SIAM- Contestations éventuelles -

**Mardi 12 mai :** Affichage des barèmes définitifs

**Mardi 16 juin : Affichage résultats sur SIAM +RAD pour les TZR**

**Mardi 23 juin :** Date limite des demandes de révision d'affectation

#### ATTENTION !

- Si vous avez obtenu un de vos vœux, vous pouvez demander une révision d'affectation mais vous ne serez pas prioritaire et vous ne serez pas accompagné par une organisation syndicale représentative.
- Si vous avez obtenu une affectation par extension ou vous n'avez obtenu aucun de vos vœux, vous pouvez demander une révision d'affectation et vous pouvez être accompagné par les représentants du SE-UNSA.

**Jeudi 16 juillet :** résultats des demandes de révisions d'affectations et examen des affectations à l'année en établissement dans la zone de remplacement et des Rattachements Administratifs

## CTA janvier : la préparation de la rentrée prochaine se fait dans un contexte global de suppression d'emplois.

**Concernant les emplois administratifs**, si la dotation de notre académie est positive, ce n'est qu'au détriment des académies de Poitiers et de Limoges qui perdent les postes redéployés sur Bordeaux.

Les 2 créations du programme 214 ne suffiront pas à combler le retard de notre Académie et ne seront même pas suffisants pour la création des nouveaux services régionaux.

Les 5 créations du programme 141, avec l'ouverture d'un nouveau collège, ne suffiront pas à améliorer les conditions de travail des administratifs qui, dans nos établissements, croulent sous la charge de travail.

**Concernant le 1<sup>er</sup> degré**, les 32 postes supplémentaires ne seront pas suffisants. Il en faudrait plus de 80 en plus pour approcher le P/E moyen national de 5,58.

- Abandon de la poursuite des dédoublements en REP à la prochaine rentrée alors que notre académie est avant dernière concernant ce taux de dédoublement.
- Limitation à 24 du nombre d'élèves dans les classes de grande section de maternelle, voilà l'objectif principal dont il faudra vérifier l'opérationnalité lors des CT départementaux.

**VIGILANCE : la carte scolaire 1<sup>er</sup> degré se tiendra après les élections municipales !!**

**Concernant le 2<sup>d</sup> degré**, le concept de « moyens d'enseignement » ne masque plus les suppressions d'emplois qu'il induit. Le SE-UNSA le redit : les heures supplémentaires et les postes ce n'est pas pareil, ni pour les élèves, ni pour les professeurs. Ces mesures vont mettre encore un peu plus sous pression les établissements. 11 ETP pour 2394 élèves en plus, 1 prof pour 237 élèves, tout est dit.

- Les suppressions de postes d'enseignants en lycées vont ajouter de la tension à la tension.
- La non prise en compte des élèves d'ULIS dans les effectifs des classes en collège va continuer à aggraver les conditions d'accueil de tous les élèves dont les élèves à besoin éducatif particulier.
- Les élèves de SEGPA semblent d'ores et déjà les premiers sacrifiés de votre projet de répartition des moyens, particulièrement dans le 64.

### **Préparation de rentrée (suite) :**

Créations/suppressions de postes  
Ouvertures/Fermetures d'écoles

Cette phase de préparation de rentrée se gère dans les établissements (CA DGH) puis dans les CT départementaux. N'hésitez pas à contacter votre section départementale : [xx@se-unsa.org](mailto:xx@se-unsa.org) (remplacez xx par le numéro de votre département).



### **UNSA Education**

**#Education** : la 8<sup>ème</sup> édition du **#BarometreUnsa** de nos métiers est de retour du 8 mars au 8 avril.

Comme chaque année, nous vous demandons ce que vous pensez de votre métier et de l'actualité. Vos réponses nous servent tous les ans pour négocier. Le baromètre est désormais devenu incontournable pour les décideurs.

**#UnSyndicatPourMoi #UnsaEduc**

## CAPA avancement d'échelon accéléré 2019/2020

CAPA	CPE : Contacts Laurence Gatineau/Christophe Nowaczek	PLP : Contacts Cathy Ambeau/ Laurent Lapeyre	CERTIFIE.E.S Contacts Evelyne Faugerolle/ Christelle Labatut/Sophie Mercadal/Christine Moine Uiber
Pour le 7 <sup>ème</sup> échelon	6 promu.e.s (/19 promouvables)	25 promu.e.s (/83 promouvables)	86 promu.e.s (/289 promouvables)
Pour le 9 <sup>ème</sup> échelon	4 promu.e.s (/12 promouvables)	33 promu.e.s (/111 promouvables)	101 promu.e.s (/337 promouvables)

NB : La CAPA EPS du 20 février n'a pu se tenir faute de quorum.

### Classe exceptionnelle 2020 : c'est parti !

*Les dates de saisie des candidatures au vivier 1 de la classe exceptionnelle ont été publiées au BO du 02 janvier 2020. Ces notes tiennent compte des modifications de l'arrêté du 10 mai 2017 précisant les fonctions éligibles qui a été modifié par un texte publié au JO le 14/04/2019.*

#### Qui est éligible ?

- **Premier vivier (80% des promus)** : Tous les agents du 3<sup>e</sup> au 6<sup>e</sup> échelon de la hors-classe (pour les agrégés, à partir du 2<sup>e</sup> échelon) et qui justifient de huit années de fonctions accomplies dans des conditions d'exercice difficiles (éducation prioritaire : liste publiée au BO) ou sur des fonctions particulières (directeur d'école ou chargé d'école, DCIO, directeur ou directeur adjoint de Segpa, directeur ou directeur adjoint départemental ou régional UNSS, conseiller pédagogique, maître formateur, formateur académique détenant le CAFFA ou ayant exercé avant 2015 en ESPE ou IUFM sur décision rectorale, référent auprès d'élèves en situation de handicap, affectation dans un établissement de l'enseignement supérieur (université, CPGE uniquement), tuteur de stagiaire. **Les fonctions peuvent avoir été accomplies de façon continue ou pas et sur une ou plusieurs fonctions.**
- **Second vivier (20% des promus)** : Tous les personnels ayant atteint le 6<sup>e</sup> échelon de la hors-classe (pour les agrégés, à partir de trois années passées dans le 4<sup>e</sup> échelon de la hors-classe).

Important : Pour le vivier 1, l'arrêté précise que les personnels reconnus éligibles mais non promus à la classe exceptionnelle en 2017 et 2018 demeurent éligibles.

#### Le calendrier

**Attention, si vous faites partie du premier vivier, vous devez faire acte de candidature sur I-Prof entre le 03 mars et le 23 mars 2020.** Les éligibles au second vivier en sont dispensés.

Vous pouvez être éligibles aux deux viviers et, dans ce cas, n'oubliez pas de candidater au titre du premier vivier pour augmenter vos chances.

**Vous avez donc seulement trois semaines pour faire cette démarche !**

Commencez dès à présent à préparer toutes les pièces justificatives nécessaires, en particulier si vous avez un parcours diversifié (changement de corps par exemple).

#### Le barème appliqué

C'est un barème national composé de :

- l'appréciation finale du recteur ou du DaseN (Excellent-Très satisfaisant-Satisfaisant-Insatisfaisant) émis à partir des avis de l'IEN pour le premier degré et de l'IA-IPR et du chef d'établissement pour le second degré ;
- l'ancienneté dans la plage d'appel.

#### Accéder à la hors échelle de la classe exceptionnelle

Les personnels en classe exceptionnelle avec 3 ans d'ancienneté au 4<sup>e</sup> échelon sont éligibles à l'accès à l'échelon spécial par liste d'aptitude. L'effectif de cet échelon est limité à 20% maximum de celui des membres du corps à la classe exceptionnelle. La promotion à cet échelon est assimilée à une promotion de grade. Un·e collègue promu·e à la classe exceptionnelle ne peut donc accéder à l'échelon spécial la même année que sa promotion. Cette promotion est soumise à l'avis du DaseN ou recteur.

#### L'avis du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa, la mise en œuvre de la classe exceptionnelle représente un réel enjeu pour qu'un maximum de personnels puisse accéder à ce grade et, par conséquent, partir à la retraite avec une pension améliorée. Le SE-Unsa regrette que le ministère n'ait pas fait bouger les quotas entre les deux viviers (80 % - 20%) afin d'étendre l'accès à la classe exceptionnelle à un maximum de collègues.

#### Suivi syndical

Nous retourner par mail ([ac-bordeaux@se-unsa.org](mailto:ac-bordeaux@se-unsa.org)) ou voie postale la fiche de suivi syndical que vous trouverez sur notre site, au bas de l'article "Classe exceptionnelle 2020 : c'est parti !", accompagnée des justificatifs pour l'accès au titre du vivier 1.

Vous serez informé.e du résultat vous concernant dès la fin de la commission.

## AGIR POUR LE LYCÉE GT

### REVOIR LES CONTENUS

- Des programmes moins lourds, réécrits dans certaines disciplines (lettres, HG, SES, philosophie, enseignement scientifique)
- Une offre d'enseignements de spécialités revue : une spécialité bilingue LLCER moins littéraire, ajout d'une spécialité EPS
- Des mathématiques en première pour les non-scientifiques

### DES MOYENS POUR RÉUSSIR

- Financement des options, notamment maths complémentaires, dans la DHG
- Des moyens distincts pour des groupes à effectifs réduits et l'accompagnement personnalisé
- Des DHG suffisantes pour assurer la continuité des spécialités de la première à la terminale

### → Réforme du lycée GT : Le SE-Unsa continue à peser !

Le SE-Unsa s'est battu pas à pas pour peser sur la réforme du lycée GT : nous avons obtenu des marges supplémentaires à tous les niveaux, défendu la place de la série STMG dans l'offre d'options et de spécialités et obtenu la création d'une indemnité pour reconnaître la charge de travail induite par les E3C. Faire des propositions, négocier pas à pas, remettre la problématique des conditions de travail dans le débat des concertations, c'est le bilan du SE-Unsa !

### → Comité de suivi : Ce qui doit encore se décider...

Depuis septembre 2019, le SE-Unsa a obtenu la création d'un comité de suivi au niveau ministériel et au niveau local pour faire évoluer la réforme du lycée GT. Chaque mois, le SE-Unsa fait des propositions concrètes pour retoucher les programmes, trouver de meilleures solutions pour assurer le suivi des élèves et réduire la pression évaluative sur les élèves et sur les personnels.

### RECONNAÎTRE LE TRAVAIL DES PROFESSEURS PRINCIPAUX

- Créer un nouveau statut de professeur principal « référent » en seconde, première et terminale, qui percevrait l'Ispe part modulable, pour un petit nombre d'élèves
- Augmenter la part modulable de l'Ispe
- Prévoir un temps dédié pour le professeur principal « référent » et les élèves qu'il suit



### ÉVALUATION STOP LA PRESSION !

- Limiter les E3C à deux sessions par discipline concernée
- Compenser réellement la surcharge de travail pour les enseignants, pour toutes les épreuves en cours d'année
- Supprimer les « 10 % bulletins » dans la note du bac pour réduire la pression évaluative

Si ce n'est déjà fait, abonnez-vous à notre lettre en ligne en envoyant un mail à Christine MOINE-UIBER [ac-bordeaux@se-unsas.org](mailto:ac-bordeaux@se-unsas.org)



### Revendications des PsyEN : le SE-Unsa demande une audience au ministre

Le corps des Psy-EN, créé précipitamment en 2017, doit urgemment subir des améliorations. Pourtant, des menaces planent toujours sur les CIO et les nombreux autres sujets qui préoccupent les collègues mériteraient également l'attention de notre ministre.

Afin de rappeler au ministre certains engagements pris et de solliciter d'autres chantiers, le SE-Unsa lui demande une audience.

Si ce n'est déjà fait, abonnez-vous à notre lettre en ligne en envoyant un mail à Caroline MARQUETTE [ac-bordeaux@se-unsas.org](mailto:ac-bordeaux@se-unsas.org)



### Installation du comité consultatif des AESH : le ministère attendu au tournant

C'est suffisamment rare pour être souligné : l'installation du comité consultatif des AESH le 27 février dernier a été marquée par un mea culpa ministériel sur la mise en œuvre du nouveau cadre de gestion des accompagnants. Nécessaire mais insuffisant...

Pour corriger le tir d'une rentrée souvent calamiteuse et d'une reconnaissance actée dans les textes mais toujours pas sur le terrain, le ministère prend plusieurs engagements.

Le premier consiste en un pilotage et un suivi renforcés sur la mise en place des dispositions réglementaires existantes : en clair, le ministère rappellera aux rectorats leurs obligations en matière de gestion des AESH.

Par ailleurs, le ministère s'engage à poursuivre les discussions avec les organisations syndicales sur d'indispensables points d'amélioration tels que la rémuné-

ration, la formation, ou encore la clarification des modalités de calcul du temps de travail.

À raison de deux réunions mensuelles avec les organisations syndicales jusqu'au mois de mai, ces différents thèmes seront abordés, avec la perspective d'évolutions réglementaires, notamment sur deux sujets connexes : le temps de travail et la rémunération.

**Nous sommes peut-être enfin en droit d'espérer une évolution de la grille indiciaire des AESH et une clarification de leur temps de travail ou encore le versement d'indemnités par exemple pour l'exercice en éducation prioritaire.**

**Si le ministère avance à pas feutrés, le chemin semble engagé. Le SE-Unsa et plus de 100 000 AESH attendent le ministère au tournant.**

Si ce n'est déjà fait, abonnez-vous à notre lettre en ligne en envoyant un mail à Cécile LARRIERE [ac-bordeaux@se-unsas.org](mailto:ac-bordeaux@se-unsas.org)



## VOIE PRO : le SE-UNSA porte votre voix.

### ➤ Fin du Diplôme Intermédiaire, un allègement très attendu

Le ministère vient de confirmer la suppression du diplôme intermédiaire (DI) dont les épreuves se situent en classe de première professionnelle. Le SE-Unsa, qui portait cette revendication depuis plusieurs années, salue cette décision.

Le remplacement du diplôme par une attestation en fin de première permettra d'alléger la pression évaluative et de récupérer plusieurs dizaines d'heures pour mieux assurer les apprentissages des élèves, tout en réaffirmant le rôle de l'équipe pédagogique dans la délivrance de l'attestation.

Dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, la charge de travail des personnels a été considérablement alourdie, la réforme étant particulièrement exigeante sur le plan pédagogique et nécessitant un temps important de concertation pour mettre en œuvre les dispositifs imposés, la co-intervention et le chef d'œuvre.

Dans ce contexte, la fin du DI constitue un véritable soulagement sans pour autant représenter un recul pour les élèves. En effet, le DI est en grande majorité un BEP, diplôme dont le caractère professionnel est contesté par les employeurs et qui disparaîtra du Registre National des Certifi-

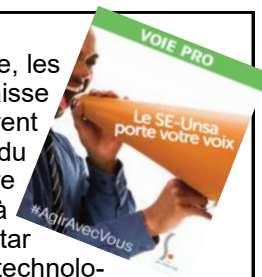
cations Professionnelles en 2023.

Au-delà de cette suppression bienvenue, les PLP attendent du ministère qu'il reconnaisse la charge de travail importante que génèrent les différentes modalités d'évaluation du bac pro. Ils demandent une meilleure prise en compte des contraintes liées à l'enseignement en cycle terminal, à l'instar de leurs collègues du lycée général et technologique.

Ainsi, le SE-Unsa revendique une égale reconnaissance pour tous les enseignants en lycée. Concrètement, il demande la mise en œuvre de la pondération « cycle terminal » pour les PLP et une indemnité revalorisée pour tous les enseignants concernés par des modalités d'épreuves autres que les épreuves nationales terminales.

- **Chef d'œuvre en bac pro : quelles modalités d'évaluations ?**
- **Évaluations des enseignements généraux du bac pro : qu'est-ce qui change ?**

Si ce n'est déjà fait, abonnez-vous à notre lettre en ligne en envoyant un mail à Laurent LAPEYRE [ac-bordeaux@se-uns.org](mailto:ac-bordeaux@se-uns.org)



## Enseignants de collège : Quelle charge de travail !

Le SE-Unsa a enquêté en novembre 2019 sur la charge de travail des enseignant-e-s de collège.

### Ce qui vous satisfait le plus ?

- ▶ La capacité à faire progresser les élèves 41%
- ▶ Les élèves 36%
- ▶ Créer, innover, expérimenter 30%

### Ce qui vous satisfait le moins ?

- ▶ Gérer le comportement des élèves 35%
- ▶ La charge de travail 34%
- ▶ L'évolution des programmes 16%

### Vous nous avez dit :

- 97% ont vu leur charge de travail augmenter dans les dernières années
- 70% ont un temps d'évaluation et de correction supérieur à 5 heures par semaine
- 43% considèrent que la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers est l'élément qui a le plus alourdi cette charge de travail
- 73% ont un temps de concertation supérieur à 2 heures par semaine

Retrouvez tous les résultats sur : <https://lien.se-uns.org/abp>



### Les propositions du SE-Unsa :

- Réduire les effectifs par classe pour améliorer les conditions de travail
- Sortir de la double évaluation en laissant les équipes choisir le mode qui leur convient
- Des ressources (personnels spécialisés, formation) pour réussir l'inclusion
- Intégrer la concertation dans le temps de service

Le SE-Unsa agit avec vous !

Si ce n'est déjà fait, abonnez-vous à notre lettre en ligne en envoyant un mail à Christelle LABATUT [ac-bordeaux@se-uns.org](mailto:ac-bordeaux@se-uns.org)



## EPS et annonce dans le 1er degré : les "30 minutes de trop" !

Face à l'équation insoluble « améliorer l'activité physique et sportive des élèves du 1er degré sans moyens supplémentaires », Jean-Michel Blanquer a opté pour une nouvelle annonce flash en officialisant l'expérimentation de 30 minutes d'activité physique quotidienne dans les écoles.

S'appuyant sur le constat que près de la moitié des enfants de 6-10 ans déclarent passer 3h ou plus devant un écran chaque jour et que plus de 20% des adolescents sont en situation de surpoids, cette demi-heure est dite complémentaire aux heures d'EPS sans avoir lieu le même jour que ces dernières.

Les enseignants volontaires dès la rentrée 2020 pourront fractionner les 30 minutes, les intégrer au temps de classe sous forme de pauses actives ou les proposer pendant tous les temps de la vie scolaire.

Ayant initialement prévu de lancer une concertation pour élaborer un plan ambitieux de développement de la pratique sportive dans l'enseignement primaire, le gouvernement se sera finalement passé de tout avis de la profession.

### L'avis du SE-Unsa

Si pour le SE-Unsa, se soucier du bien-être des élèves dès leur plus jeune âge est essentiel, il ne peut soutenir une telle annonce sur la forme comme sur le fond.

Dans la regrettable logique des annonces sur le sport à l'école depuis maintenant plus de 2 ans, on juxtapose une nouvelle expérimentation aux précédentes sans réflexion globale sur les besoins et les contraintes (équipements, locaux, outils pédagogiques, formation des personnels, ...), on compte sur la bonne volonté des enseignants et on s'adresse à un nombre infime d'élèves.

Pour le SE-Unsa, permettre aux professionnels que sont les professeurs des écoles de donner des habitudes de pratique à leurs élèves c'est avant tout créer les conditions favorables de mise en œuvre des heures d'EPS hebdomadaires. 7

## Jeune public LGBT

### Les représentations bougent, les pratiques avec

Certains d'entre nous sont déjà confrontés à ce public qui, s'il existait déjà, aujourd'hui tente de vivre son identité sans se cacher, les jeunes LGBT, à savoir, lesbiennes, gays, bi-sexuels et transgenre. Or même si la société change à leur égard, leur offrant plus de visibilité dans la Vie Publique, les personnels de l'Education Nationale peuvent être mal à l'aise, malhabiles face à la gestion de ces jeunes dans un établissement, parce que non informés, non formés, ou non sensibilisés.

Les personnes LGBT sont toujours parmi celles qui souffrent le plus de sexismes, de discriminations dans la vie publique. Mais aussi à l'École, où 1 jeune LGBT sur 2 se dit avoir été harcelé, les chiffres n'ont pas bougé depuis 20 ans. 1 sur 10 dit avoir subi une violence verbale de la part d'un membre de la communauté éducative. Sans parler des politiques éducatives où ils ne se sentent jamais inclus : manuels scolaires, campagnes éducatives, cours d'éducation sexuelle. En parallèle, 45 % de ces jeunes se sont adressés à un personnel de santé ou du milieu scolaire. Et 40 % se sentent jugés.

Le rôle du milieu éducatif est donc vital, à différents degrés. Nos représentations, nos pratiques doivent changer et prendre en compte les problématiques de ces élèves afin de les comprendre, les appréhender et de les protéger. Les protéger d'eux-mêmes tout d'abord, car c'est une frange de la population qui connaît le plus grand nombre de suicides. Les protéger des autres, harcèlement des pairs, violence des personnels ou de la famille. Or les acteurs de l'École sont à même de repérer et signaler la détresse de ces jeunes.

C'est pourquoi, le SE-UNSA a choisi de s'emparer de cette thématique en organisant un stage mercredi 6 février au siège national à Paris. Une Association de jeunes LGBT, la MAG qui intervient en milieu scolaire, assurait la formation à un public de militants volontaires, dont je faisais partie. C'est cette même association qui a réalisé l'enquête auprès des jeunes dont je vous donne les chiffres.

Ce stage nous a permis de mieux comprendre les difficultés que rencontrent ces jeunes. Mais aussi d'avoir des réponses et des outils pour répondre à leurs problèmes.

**MARCHE DES FIERTES 2020 :**  
**l'UNSA en sera**  
**- 14 juin à BORDEAUX**  
**- 20 juin à BIARRITZ**

Nous espérons par la suite organiser un stage sur l'Académie en ce sens. D'autant que le Rectorat a également organisé deux journées de formation sur le thème du sexisme et des trans-phobies. Ces deux journées étaient proposées par Sandra Barrère, et animées par Johanna Dagorn et Arnaud Alessandrin, sociologues spécialisés sur ces questions.

Je me tiens à votre disposition pour toute question ou conseil.

Laurence Gatineau  
Responsable Académique CPE

## Coronavirus : l'UNSA Education suit de près la gestion de crise en lien avec le ministère et avec les collègues sur le terrain

Article publié le lundi 2 mars 2020

La demande de l'UNSA Éducation a été entendue : **nous avons été reçus vendredi 28 février 2020 au MENJ**, en présence de M. Blanquer, M. Geffrey (DGesco), Mme Lévéque (SG des MENJ-MESRI) et du directeur de Canopé. D'autres réunions suivront car la situation sanitaire évolue rapidement.

### Situation sanitaire au 2 mars 2020 : la France au stade 2

Le virus circule dorénavant sur le territoire, ce qui rend obsolète la mesure de « quatorzaine » préventive pour les élèves et les personnels qui reviennent de zone à risque à l'étranger, sauf pour la province d'Hubei en Chine.

En France, des écoles et établissements scolaires sont fermés dans l'Oise et dans le Morbihan.

Tous les voyages scolaires hors de France sont désormais suspendus.

L'évolution de la situation sanitaire et des consignes gouvernementales est à consulter sur <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>. La situation épidémiologique internationale est consultable sur le [site de la santé publique](#).

### Informations aux collègues

Une circulaire a été envoyée aux recteurs, dont les informations sont transférées aux établissements. **L'UNSA Éducation a demandé au ministère pour que les informations soient adressées à tous les collègues sur leurs boîtes professionnelles, et que des lettres-types à destination des familles soient envoyées aux directeurs d'écoles/chefs d'établissement. Elle insiste pour les médecins et infirmières scolaires soient étroitement associés à la**

**gestion de crise sanitaire**, et équipés en masques FSP2, ce qui a été obtenu par le secrétariat général du MENJ.

### Gestion RH

Aucun jour de carence ne sera décompté pour les collègues qui ont dû être placés en « quatorzaine ». L'ensemble du traitement, salaire, primes et indemnités est maintenu, quel que soit le statut (fonctionnaire, contractuel).

Pour les collègues amenés à rester chez eux (parents d'enfants contaminés ou en provenant de la province d'Hubei), le télétravail est privilégié. Si leurs missions sont incompatibles avec le télétravail, une ASA (autorisation spéciale d'absence sera remise par l'autorité hiérarchique).

### Continuité pédagogique

Un dispositif « Ma classe à la maison » est mis en ligne par le CNED. Il propose des séquences de cours/révisions du niveau élémentaire à la terminale, à raison de 5 jours/semaine pendant 4 semaines. Pour les écoles/établissements fermés, un système de classe virtuelle est à disposition.

### Remontée des réalités du terrain.

**L'UNSA Éducation, par ses 22 syndicats et l'ensemble des métiers qu'elle représente, est à-même d'avoir une vision large et au plus près du terrain de la gestion de crise sanitaire, et de transmettre au ministère vos observations, questions ou difficultés éventuelles. N'hésitez pas à en faire part à votre section et à la fédération.**

Regardez régulièrement notre site pour les évolutions.